



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**DU BUREAU**Bureau du **14 mars 2011**Décision n° **B-2011-2164**

commune (s) : Ecully

objet : Institution d'une servitude d'implantation et de passage d'une canalisation d'eau potable au profit des époux André et Madeleine Laurent ainsi que de Mme Christiane Beal-Savoi, sur un terrain communautaire situé chemin des Cuers et cadastré AA 60

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral**Président** : Monsieur Jacky Darne

Date de convocation du Bureau : lundi 07 mars 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 15 mars 2011

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à M. Collomb), Daclin (pouvoir à M. Sécheresse), Crimier (pouvoir à M. Barral), Mme Pédrini (pouvoir à Mme Frih), MM. Arrue (pouvoir à Mme David M.), Passi, Desseigne, Crédoz (pouvoir à M. Darne J.), Claisse (pouvoir à Mme Besson).

Absents non excusés : MM. David G., Lebuhotel.

Bureau du 14 mars 2011**Décision n° B-2011-2164**

commune (s) : Ecully

objet : **Institution d'une servitude d'implantation et de passage d'une canalisation d'eau potable au profit des époux André et Madeleine Laurent ainsi que de Mme Christiane Beal-Savoi, sur un terrain communautaire situé chemin des Cuers et cadastré AA 60**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 2 mars 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.4.

Les époux Laurent et madame Beal-Savoi ont sollicité la Communauté urbaine de Lyon pour la création à leur profit d'une servitude de passage d'une canalisation d'eau potable sur la parcelle communautaire cadastrée AA 60.

La Communauté urbaine a donné son accord sous réserve que les propriétaires entretiennent à leurs frais et prennent en charge la totalité des travaux de remise en état des lieux et du coût de déplacement de ladite canalisation lors de l'aménagement de la zone du Tronchon.

Le branchement de la canalisation sera réalisée sur la canalisation existante sous la voie de l'aire d'accueil des gens du voyage cadastrée AA 56 pour desservir les parcelles AA53 et AA54 respectivement propriétés des époux Laurent et de madame Beal-Savoi. La servitude, à titre gratuit, s'exercera à une profondeur de 80 cm sur une bande d'une largeur de 60 cm pour le passage d'une canalisation souterraine d'un diamètre de 50 cm.

Tous les frais, droits et émoluments seront à la charge des époux Laurent et de madame Beal-Savoi ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - l'institution, à titre gratuit, d'une servitude d'implantation d'une canalisation d'eau potable au profit de monsieur et madame Laurent ainsi que de madame Beal-Savoi sur la parcelle communautaire cadastrée sous le numéro AA 60 et située chemin des Cuers à Ecully,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine, les époux Laurent et madame Beal-Savoi relative à l'institution de cette servitude d'implantation.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - Les frais d'actes notariés sont à la charge de monsieur et madame Laurent ainsi que de madame Beal-Savoi.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 15 mars 2011.